



Règlement particulier : Pâques au Perr'œufs 2025

(Le Perreux sur Marne, 94)

19, 20 et 21 avril 2025

1. Informations générales

Art. 01 : Le tournoi est autorisé sous le numéro EN COURS D'HOMOLOGATION

Art. 02 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 : Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence « joueur » le jour du tirage au sort et de la compétition.

Art. 04 : La compétition aura lieu les samedi 19 avril, dimanche 20 avril et lundi 21 avril 2025 au Gymnase la Gaité : 43 rue de la Gaité, 94170 Le Perreux-sur-Marne. La compétition aura lieu sur six terrains.

Art. 05 : Le juge-arbitre désigné par le comité d'organisation de la compétition est **Sébastien Herbert**. Ses décisions sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Le GEO principal de la compétition est Chloé Garnier.

2. Organisation de la compétition et inscriptions

Art. 06 : Le tournoi est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Minimes à Vétérans classés de NC à R5 avec un nombre maximal de 450 inscrits. Les tableaux sont répartis de la façon suivante :

- R5/R6
- D7/D8
- D9/P10
- P11/P12/NC

Les inscriptions se feront en format **standard** (les inscriptions seront prises en compte à partir du moment où le paiement a été effectué, date et horaires dans Badnet faisant foi). Pour les doubles, l'inscription ne sera validée qu'après l'inscription et le règlement de la paire complète, la date indiquée dans Badnet faisant foi.

Le surclassement n'est pas autorisé en simple.

Le surclassement est autorisé dans la série supérieure en double, à condition que l'un des deux joueurs formant la paire ait le classement requis. Cependant, en application de l'article 3.2.1.5 du RGC, un joueur P11 n'est pas autorisé à jouer en D7/D8.

Tous les tableaux s'effectueront sur une journée (3 jours de compétition) et selon la répartition suivante (horaires indicatifs susceptibles d'être modifiés) :

- Samedi 19 avril : simples hommes et simples dames (7h30 – 23h)
- Dimanche 20 avril : doubles hommes et doubles dames (7h30 – 22h)
- Lundi 21 avril : doubles mixtes (7h30 – 19h)

Les joueurs sont autorisés à s'inscrire sur les trois tableaux.

La mise à jour du CPPH sera réalisée lors du tirage au sort pour uniquement déterminer les têtes de séries et non modifier les tableaux qui sont figés à J-30 comme indiqué.

Art 07 : Les inscriptions sont à effectuer directement **en ligne** sur Badnet.org ou sur l'application Ebad. Les règlements s'effectuent **obligatoirement en ligne** au moment de l'inscription. Sans règlement, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des procédures d'inscription selon les directives mentionnées seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être notifiée par mail : tournoiasmpbad@gmail.com

La date limite d'inscription est fixée au **19 mars 2025**. Les classements seront arrêtés à cette date. Le tirage au sort aura lieu le **5 avril 2025**. Après cette date, tout forfait devra être justifié dans les délais auprès de la LIFB.

Le montant des droits d'engagement est de **18 euros** pour un tableau, **22 euros** pour deux tableaux et **26 euros** pour trois tableaux, **ce prix comprenant les 2 euros de participation fédérale**

Art. 08 : Les tableaux se joueront en poules suivies d'une élimination directe. Toutefois, l'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions.

En cas d'un faible taux d'inscriptions, l'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits.

Art. 09 : Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur par écrit à l'adresse suivante tournoiasmpbad@gmail.com de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation au tableau, *sinon l'organisation tentera de lui trouver un nouveau partenaire.*

Art. 10 : Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Île-de-France de Badminton. Les droits d'engagements, en cas de forfait non-justifié après le tirage au sort, ne seront pas remboursés.

3. Organisation le jour J

Avant les matchs :

Art. 11 : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 12 : Chaque joueur doit être présent dans la salle 1h15 avant l'heure présumée de son match. Le juge arbitre et la table de marque devront être avisés de toute absence, même provisoire, sous peine de disqualification à l'appel du match.

Art. 13 : Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs, par conséquent les horaires des matchs sont donnés à titre uniquement indicatif. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Pendant les matchs :

Art. 14 : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les conseillers (aux arrêts prévus), et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art. 15 : Les joueurs disposent de quatre minutes entre l'appel et le début de leur match. Après l'appel de son match et passé un délai de trois minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait", par le juge arbitre. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs devront tester leurs volants. Les matchs se joueront au meilleur des trois sets, comme défini par l'article 7 des règles du badminton.

Art. 16 : Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain en cours de match, sauf aux arrêts prévus à cet effet. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Art. 17 : Le volant officiel de la compétition est le **Victor Queen**. Il sera en vente sur le lieu de la compétition. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Le partage des volants se fera à part égale. Les volants seront fournis pour la finale.

Art. 18 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 19 : Les matchs seront autoarbitrés jusqu'aux finales incluses. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 20 : Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera compté faute au service et en jeu, sauf pour les filins de basket qui seront comptés 1 fois au service.

Art. 21 : Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

4. Autres informations

Art. 22 : Les récompenses seront remises de façon groupée dans la mesure du possible.

Art. 23 : Tout différend entre un joueur et le comité d'organisation ou avec un arbitre sera tranché par le juge-arbitre.

Art. 24 : Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club, voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

Art. 25 : Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Art. 26 : Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 27 : L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 28 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 29 : Tous joueurs s'inscrivant à une compétition ainsi que les personnes les accompagnant (coachs, entraîneurs, etc.) doivent connaître le code de conduite des joueurs et des officiels de terrain.

Art. 30 : Le comité d'organisation suivra les recommandations sanitaires mises en place par les autorités au moment du tournoi.

Art. 31 : Les convocations seront envoyées à l'adresse mail indiquée par le joueur dans Badnet. En cas d'envois successifs, la dernière convocation en date sera celle qui fera foi.

Art. 32 : Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le comité d'organisation du tournoi du Perreux-sur-Marne remercie par avance tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.